

RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 03164

Numéro SIREN : 752 788 885

Nom ou dénomination : LE DECK

Ce dépôt a été enregistré le 06/08/2019 sous le numéro de dépôt 18773

Greffe du tribunal de commerce de Bordeaux



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 06/08/2019

Numéro de dépôt : 2019/18773

Déposant :

Nom/dénomination : LE DECK

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 752 788 885

N° gestion : 2012 B 03164



SAS LE DECK

1 RUE D'ENGHIEN
33000 BORDEAUX

COMPTES ANNUELS
du 01/01/2018 au 31/12/2018

Le présent acte a été
déposé au Greffe du
Tribunal de commerce
de Bordeaux

06 AOUT 2019

sous le N°

18773

Copie certifiée conforme

SAS LE DECK

à l'original
1 rue d'Enghien
BP 90032
33025 BORDEAUX CEDEX
RCS 752 788 885



150000

Sommaire

Attestation de Présentation	2
Bilan et Résultat	4
Annexes legales	12
Liasse fiscale	23
Liasse fiscale Fille	48



15/08/2019

SAS LE DECK

Attestation de présentation



Attestation de Présentation**ATTESTATION**

d'expert comptable

MISSION DE PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

Dans le cadre de la mission de Présentation des comptes annuels de l'entreprise SAS LE DECK pour l'exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018 et conformément à nos accords, j'ai effectué les diligences prévues par les normes définies par l'Ordre des Experts Comptables.

A la date de mes travaux qui ne constituent pas un audit et à l'issue de ceux ci, je n'ai pas relevé d'élément remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 53 pages, se caractérisent par les données suivantes :

total du bilan	780 415,68 Euros
chiffre d'affaires	20 000,00 Euros
résultat net comptable	-860,26 Euros

Fait à BEAUPUY

Signature de l'Expert Comptable

Cabinet SARL ADEXSA - Cabinet DENOIS



Signature

SAS LE DECK

Bilan et Résultat



Signature

Bilan et Résultat

SAS LE DECK

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Actif Immobilisé						
Autres Participations	1 439,00		1 439,00	0,18		
TOTAL (I)	1 439,00		1 439,00	0,18		
Actif circulant						
Clients et comptes rattachés	108 048,06		108 048,06	13,84	108 048,06	86,95
Autres créances						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	16 246,00		16 246,00	2,06	16 220,27	13,05
. Autres	582 018,09		582 018,09	74,58		
Disponibilités	72 664,53		72 664,53	9,31		
TOTAL (II)	778 976,68		778 976,68	99,82	124 268,33	100,00
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	780 415,68		780 415,68	100,00	124 268,33	100,00

SAS LE DECK

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)
Capitaux propres		
Capital social ou individuel (dont versé :)	1 000,00	1 000,00
Réserve légale	100,00	
Autres réserves	3 425,85	
Report à nouveau		-3 894,10
Résultat de l'exercice	-860,26	7 419,95
TOTAL (I)	3 665,59	4 525,85
TOTAL (II)		
Provisions pour risques et charges		
TOTAL (III)		
Emprunts et dettes		
Autres Emprunts obligataires	532 000,00	
Emprunts et dettes financières diverses		
. Associés	226 744,25	6 112,04
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		95 624,60
Dettes fiscales et sociales		
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	18 005,84	18 005,84
TOTAL (IV)	776 750,09	119 742,48
TOTAL PASSIF (I à V)	780 415,68	124 268,33



SAS LE DECK

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT				Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
	France	Exportation	Total	%		Total	%		Variation	%	
Production vendue biens						90 042,22	100,00		-90 042	-100,00	
Production vendue services	20 000,00		20 000,00	100,00					20 000	N/S	
Chiffres d'Affaires Nets	20 000,00		20 000,00	100,00		90 042,22	100,00		-70 042	-77,78	
Production stockée						251 651,42	279,48		-251 651	-100,00	
Autres produits	0,09		0,09	0,00							
Total des produits d'exploitation (I)	20 000,09		20 000,09	100,00		341 693,64	379,48		-321 693	-94,14	
Achats de matières premières et autres approvisionnements						79 687,42	88,50		-79 687	-100,00	
Variation de stock (matières premières et autres approv.)						251 651,42	279,48		-251 651	-100,00	
Autres achats et charges externes	20 563,90		20 563,90	102,81					20 563	N/S	
Impôts, taxes et versements assimilés	208,00		208,00	1,04		202,00	0,22		6	2,97	
Total des charges d'exploitation (II)	20 771,90		20 771,90	103,88		331 540,84	368,21		-310 769	-93,72	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-771,81		-771,81	-3,64		10 152,80	11,27		-10 923	-107,58	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun											
Autres intérêts et produits assimilés	927,62		927,62	4,63					927	N/S	
Total des produits financiers (V)	927,62		927,62	4,63					927	N/S	
Intérêts et charges assimilées	1 016,07		1 016,07	5,08		53,85	0,06		963	N/S	
Total des charges financières (VI)	1 016,07		1 016,07	5,08		53,85	0,06		963	N/S	
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)	-88,45		-88,45	-0,43		-53,85	-0,05		-35	-56,03	
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)	-860,26		-860,26	-4,29		10 098,95	11,21		-10 958	-108,51	
Total des produits exceptionnels (VII)											
Total des charges exceptionnelles (VIII)											
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)											
Impôts sur les bénéfices (X)						2 679,00	2,68		-2 679	-100,00	
Total des Produits (I+III+V+VII)	20 927,71		20 927,71	104,64		341 693,64	379,48		-320 766	-93,87	
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	21 787,97		21 787,97	108,94		334 273,69	371,24		-312 486	-93,47	
RÉSULTAT NET	-860,26		-860,26	-4,29		7 419,95	8,24		-8 279	-111,58	
	Perte					Bénéfice					



Signature

SAS LE DECK

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Actif Immobilisé						
Autres Participations	1 439,00		1 439,00	0,18		
261000 TITRES DE PARTICIPATION	890,00		890,00	0,11		
261002 PARTICIPATION - 459 STATION	549,00		549,00	0,07		
TOTAL (I)	1 439,00		1 439,00	0,18		
Actif circulant						
Clients et comptes rattachés	108 048,06		108 048,06	13,84	108 048,06	86,95
411000 CLIENTS	108 048,06		108 048,06	13,84	108 048,06	86,95
Autres créances	16 246,00		16 246,00	2,08	16 220,27	13,05
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires					15 937,18	12,82
445663 TVA DEDUCT. SUR AC. TX NORMAL.					283,09	0,23
445670 CREDIT DE TVA	16 246,00		16 246,00	2,08		
. Autres	582 018,09		582 018,09	74,58		
467000 459 STATIONS	313 632,83		313 632,83	40,19		
467001 LES BALCONS DU RAMPART	268 374,26		268 374,26	34,39		
467200 SACIF	11,00		11,00	0,00		
Disponibilités	72 664,53		72 664,53	9,31		
512700 CAISSE D'EPARGNE	72 664,53		72 664,53	9,31		
TOTAL (II)	778 976,68		778 976,68	99,82	124 268,33	100,00
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	780 415,68		780 415,68	100,00	124 268,33	100,00

SAS LE DECK

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)
Capitaux propres		
Capital social ou individuel (dont versé :)	1 000,00	1 000,00
101000 Capital	1 000,00	1 000,00
Réserve légale	100,00	100,00
106100 Réserve légale	100,00	100,00
Autres réserves	3 425,85	3 425,85
106800 AUTRES RESERVES	3 425,85	3 425,85
Report à nouveau		-3 894,10
119000 REPORT A NOUVEAU DEBITEUR		-3 894,10
Résultat de l'exercice	-860,26	7 419,95
TOTAL (I)	3 665,59	4 525,85
Provisions pour risques et charges		
TOTAL (II)		
Emprunts et dettes		
Autres Emprunts obligataires	532 000,00	532 000,00
163100 HOMUNYTY/ LES BALCONS DU RAMPA	332 000,00	332 000,00
163200 HAPPY CAPITAL / 459 STATION	200 000,00	200 000,00
Emprunts et dettes financières diverses		
. Associés	226 744,25	6 112,04
451001 GROUPE IF / GTI	2 679,00	2 679,00
455000 GTI Comptes courants	223 977,68	3 379,19
455800 Provision intérêts C/C	87,57	53,85
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		95 624,60
401000 FOURNISSEURS		95 624,60
Dettes fiscales et sociales		
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	18 005,84	18 005,84
445713 TVA COLLECTEE TAUX NORMAL	18 005,84	18 005,84
TOTAL (IV)	776 750,09	119 742,48
TOTAL PASSIF (I à V)	780 415,68	124 268,33

SAS LE DECK

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT			Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%		
Production vendue biens 701000 VENTES PRODUITS FINIS					90 042,22	100,00	-90 042	-100,00		
					90 042,22	100,00	-90 042	-100,00		
Production vendue services 708800 AUTRES PDS ACTIVITES ANNEXES	20 000,00		20 000,00	100,00			20 000	N/S		
	20 000,00		20 000,00	100,00			20 000	N/S		
Chiffres d'Affaires Nets	20 000,00		20 000,00	100,00	90 042,22	100,00	-70 042	-77,78		
Production stockée 713300 VARIAT TRAVAUX EN COURS					251 651,42	279,48	-251 651	-100,00		
Autres produits 758000 PDT DIVERS DE GESTION			0,09	0,00	251 651,42	279,48	-251 651	-100,00		
			0,09	0,00						
Total des produits d'exploitation (I)			20 000,09	100,00	341 693,64	379,48	-321 693	-94,14		
Achats de matières premières et autres approvisionnements 601000 ACHATS MATIERES PREMIERES					79 687,42	88,50	-79 687	-100,00		
					79 687,42	88,50	-79 687	-100,00		
Variation de stock (matières premières et autres approv.) 603100 VAR STOCK MATIERES PREMIERES					251 651,42	279,48	-251 651	-100,00		
					251 651,42	279,48	-251 651	-100,00		
Autres achats et charges externes 622680 HONORAIRES DIVERS			20 563,80	102,81			20 563	N/S		
			20 000,00	100,00			20 000	N/S		
622700 FRAIS ACTES ET CONTENTIEUX			286,40	1,43			286	N/S		
627800 CIONS/AUTRES SERV.BANCAIRES			277,50	1,39			277	N/S		
Impôts, taxes et versements assimilés 635110 C F E			208,00	1,04	202,00	0,22	6	2,97		
			208,00	1,04	202,00	0,22	6	2,97		
Total des charges d'exploitation (II)			20 771,90	103,86	331 540,84	368,21	-310 769	-93,72		
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-771,81	-3,84	10 152,80	11,27	-10 923	-107,58		
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun										
Autres intérêts et produits assimilés 768000 AUTRES PROD. FINANCIERS			927,62	4,63			927	N/S		
			927,62	4,63			927	N/S		
Total des produits financiers (V)			927,62	4,63			927	N/S		
Intérêts et charges assimilées 661500 INT/COMPTES COURANTS			1 016,07	5,08	53,85	0,06	963	N/S		
661600 INTERETS BANCAIRES/ CRCA			1 015,19	5,07	53,85	0,06	962	N/S		
			0,88	0,00						
Total des charges financières (VI)			1 016,07	5,08	53,85	0,06	963	N/S		
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			-88,45	-0,43	-53,85	-0,05	-35	-66,03		
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			-860,26	-4,29	10 098,95	11,21	-10 958	-108,51		
Total des produits exceptionnels (VII)										
Total des charges exceptionnelles (VIII)										
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)										
Impôts sur les bénéfices (X) 698100 DOTATION INTEGRATION FISCALE					2 679,00	2,98	-2 679	-100,00		
					2 679,00	2,98	-2 679	-100,00		

SAS LE DECK

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation absolue (12 / 12)	%
Total des Produits (I+III+V+VII)	20 927,71	341 693,64	-320 766	-93,87
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	21 787,97	334 273,69	-312 486	-93,47
RÉSULTAT NET	-860,26	7 419,95	-8 279	-111,58
	<i>Perte</i>	<i>Bénéfice</i>		

SAS LE DECK

Annexes legales



Handwritten signature in blue ink.

Annexes legales**SAS LE DECK****ANNEXE**

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Aux comptes annuels présentée en Euros

PREAMBULE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018 dont le total est de 780 415,68 E et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de -860,26 E, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

*Signature*

SOMMAIRE

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Changements de méthode

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Etat des immobilisations
- Etat des échéances des créances et des dettes

Informations et commentaires sur :

- Eléments relevant de plusieurs postes du bilan
- Charges à payer et avoirs à établir
- Charges à répartir sur plusieurs exercices
- Composition du capital social

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

- Engagements financiers
- Résultat des 5 derniers exercices
- Liste des filiales et participations



Handwritten signature in blue ink.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

1.1 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

1.2 - CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2 - CHANGEMENTS DE METHODE

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC N°2016-07 du 04 novembre 2016
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce

SAS LE DECK

ANNEXE

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Aux comptes annuels présentée en Euros

3 - ETAT DES IMMOBILISATIONS

	Valeur brute des Immob. au début d'exercice	Augmentations Réévaluat. en cours d'exercice	Augmentations Acquisit', créat' virent pst à pst
Frais d'établissement, recherche, développement			
Autres immobilisations incorporelles			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Install. générales, agencements, constructions			
Install. techniques, matériel, outillages industriels			
Autres install., agencements, aménagements			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier			
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL			
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations			1 439
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières			
TOTAL			1 439
TOTAL GENERAL			1 439

	Diminutions Par virement de pst à pst	Diminutions Par cession ou mise HS	Valeur brute des Immob. à fin d'exercice	Réév. légale Val origine à fin d'exercice
Frais d'établissement, recherche, développement				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Install. générales, agencements, constructions				
Install. techniques, matériel, outillages industriels				
Autres install., agencements, aménagements				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL				
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations			1 439	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières				
TOTAL			1 439	
TOTAL GENERAL			1 439	

SAS LE DECK

ANNEXE

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Aux comptes annuels présentée en Euros

4 - ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	108 048	108 048	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale, autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques:			
- Impôts sur les bénéfices			
- T.V.A.	16 246	16 246	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	582 018	0	582 018
Charges constatées d'avance			
TOTAL GENERAL	706 312	124 294	582 018
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires	532 000		532 000	
Emprunts et dettes auprès des org. de crédits:				
- à un an maximum				
- plus d'un an				
Emprunts et dettes financières				
Fournisseurs et comptes rattachés				
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Etat et autres collectivités publiques:				
- Impôts sur les bénéfices				
- T.V.A.	18 006	18 006		
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	226 744	226 744		
Autres dettes				
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	776 750	244 750	532 000	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	532 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts et dettes contractés auprès associés				

SAS LE DECK

ANNEXE

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Aux comptes annuels présentée en Euros

5 - AUTRES TABLEAUX

5.1 - ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DU BILAN

Entreprises liées ou avec lesquelles la société à un lien de participation

	Mt entreprises liées	Mt entreprises avec lesquelles la soc. à un lien de partic.	Mt dettes & créanc. rep. par effets de commerce
Capital souscrit non appelé			
Avances et acomptes sur immob. incorporelles			
Avances et acomptes sur immob. corporelles			
Participations			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres titres immobilisés			
Autres immobilisations financières			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances clients et comptes rattachés			
Autres créances		582 018	
Capital souscrit et appelé non versé			
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des étab. de crédit			
Emprunts et dettes financières divers			
Avances et acomptes sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes		223 978	
Produits de participation			
Autres produits financiers			
Charges financières			

SAS LE DECK

ANNEXE

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Aux comptes annuels présentée en Euros

6 - AUTRES TABLEAUX (SUITE)

6.1 - CHARGES A PAYER ET AVOIRS A ETABLIR

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	88
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	
Dettes fiscales et sociales	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL	88

6.2 - CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES

	Montant brut	Taux amortissement
Charges différées		
Frais d'acquisition des immobilisations		
Frais d'émission des emprunts		
Charges à étaler		
TOTAL		

6.3 - COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	Nombre	Valeur nominale
Actions /parts soc. composant le capital au début de l'exercice	1 000	1,00
Actions /parts soc. émises pendant l'exercice		
Actions /parts soc. remboursées pendant l'exercice		
Actions /parts soc. composant le capital en fin d'exercice	1 000	1,00

Commentaires:

SAS LE DECK

ANNEXE

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Aux comptes annuels présentée en Euros

7 - AUTRES TABLEAUX (SUITE)

7.1 - ENGAGEMENTS FINANCIERS

Engagements donnés	Montant
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	532 000
Engagements en matière de pensions	
Autres engagements donnés :	
TOTAL	532 000
Dont concernant :	
- les dirigeants	
- les filiales	
- les participations	
- les autres entreprises liées	
Dont engagements assortis de sûretés réelles	

Engagements reçus	Montant
Avals, cautions et garanties	
Autres engagements reçus :	
TOTAL	
Dont concernant :	
- les dirigeants	
- les filiales	
- les participations	
- les autres entreprises liées	
Dont engagements assortis de sûretés réelles	

SAS LE DECK

ANNEXE

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Aux comptes annuels présentée en Euros

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Nature des Indications / Périodes <u>Durée de l'exercice</u>	31/12/2018 12 mois	31/12/2017 12 mois	31/12/2016 12 mois	31/12/2015 12 mois	31/12/2014 12 mois
<u>I - Situation financière en fin d'exercice</u>					
a) Capital social	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
b) Nombre d'actions émises					
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
<u>II - Résultat global des opérations effectives</u>					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	20 000	90 042			
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	-860	10 099	-860	-519	-453
c) Impôt sur les bénéfices		2 679			
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	-860	7 420	-860	-519	-453
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	-860	7 420	-860	-519	-453
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
<u>III - Résultat des opérations réduit à une seule action</u>					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions					
b) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions					
c) Dividende versé à chaque action					
<u>IV - Personnel :</u>					
a) Nombre de salariés					
b) Montant de la masse salariale					
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)					

Observations complémentaires

SAS LE DECK

ANNEXE

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Aux comptes annuels présentée en Euros

8 - TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et Participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consentis par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex.
A - Renseignements détaillés concernant les filiales & particip.										
- Filiales (plus de 50% du capital détenu)										
LES BALCONS DU REM	1 000		89,00	1	890	268 374	332 000		-6 874	
459 STATION	1 000		99,00	1	990	313 633	20 000		-3 070	
- Participations (10 à 50 % du capital détenu)										
B - Renseignements globaux concernant les autres filiales & particip.										
- Filiales non reprises en A:										
a) Françaises										
b) Etrangères										
- Participations non reprises en A:										
a) Françaises										
b) Etrangères										

Observations complémentaires

SAS LE DECK

Liasse fiscale



Handwritten signature in blue ink.

Liasse fiscale

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).

①

BILAN — ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2019

Désignation de l'entreprise : SAS LE DECK		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12		
Adresse de l'entreprise 1 RUE D'ENGHIEN 33000 BORDEAUX		Durée de l'exercice précédent * 12		
Numéro SIRET * 7 5 2 7 8 8 8 8 5 0 0 0 3 2		Néant ☐		
		Exercice N clos le 31/12/2018		
		But 1	Amortissements, provisions 2	
		Net 3		
Capital souscrit non appelé (I) AA				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB		AC	
	Frais de développement * CX		CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires AF		AG	
	Fonds commercial (1) AH		AI	
	Autres immobilisations incorporelles AJ		AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL		AM	
	Terrains AN		AO	
	Constructions AP		AQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels AR		AS	
	Autres immobilisations corporelles AT		AU	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Immobilisations en cours AV		AW	
	Avances et acomptes AX		AY	
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS		CT	
	Autres participations CU	1 439	CV	
	Créances rattachées à des participations BB		BC	
	Autres titres immobilisés BD		BE	
	Prêts BF		BG	
	Autres immobilisations financières * BH		BI	
	TOTAL (II) BJ	1 439	BK	
				1 439
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL		BM	
	En cours de production de biens BN		BO	
	En cours de production de services BP		BQ	
	Produits intermédiaires et finis BR		BS	
	Marchandises BT		BU	
	Avances et acomptes versés sur commandes BV		BW	
	Clients et comptes rattachés (3)* BX	108 048	BY	
	Autres créances (3) BZ	598 264	CA	
	Capital souscrit et appelé, non versé CB		CC	
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CE
Disponibilités CF		72 665	CG	
Charges constatées d'avance (3)* CH			CI	
TOTAL (III) CJ		778 977	CK	
				778 977
Comptes de régularisation		Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV) CW		
		Primes de remboursement des obligations (V) CM		
		Écarts de conversion actif * (VI) CN		
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO	780 416	1A
				780 416
Remont : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	(3) Part à plus d'un an : CR	
Clause de réserve de propriété : *		Stocks :	Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



Handwritten signature in blue ink.

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS LE DECK		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 1 000...)			DA	1 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,			DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence BK)			DC	
	Réserve légale (3)			DD	100
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * BJ)			DG	3 426
	Report à nouveau			DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	(860)
	Subventions d'investissement			DJ	
	Provisions réglementées *			DK	
	TOTAL (II)			DL	3 666
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
	Avances conditionnées			DN	
TOTAL (III)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	
	Provisions pour charges			DQ	
TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS	
	Autres emprunts obligataires			DT	532 000
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	226 744
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	
	Dettes fiscales et sociales			DY	18 006
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	
Compte régularisé	Autres dettes			EA	
	Produits constatés d'avance (4)			EB	
TOTAL (IV)			EC	776 750	
(V)			ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	780 416	
RENVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
			Écart de réévaluation libre	1D	
			Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus values à long terme *			1F
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



Handwritten signature in blue ink.

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise :		SAS LE DECK				Néant ☐		
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF		
		FG	20 000	FH		FI	20 000	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	20 000	FK		FL	20 000	
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP		
	Autres produits (1) (11)					FQ		
						FR	20 000	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS		
	Variation de stock (marchandises) *					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	20 564	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	208	
	Salaires et traitements *					FY		
	Charges sociales (10)					FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { dotations aux amortissements * dotations aux provisions					GA	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GB	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GC	
		Autres charges (12)					GD	
						GE		
						GF	20 772	
					GG	(772)		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)								
opérations courantes	Bénéfice attribué ou perte transférée *					GH	(III)	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					GI	(IV)	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	928	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
					GP	928		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	1 016	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
					GU	1 016		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)								
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)								
							GV	(88)
							GW	(860)

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



Handwritten signature and date: 15/08/2019

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS LE DECK		Néant ☐ *	
				Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)					HI
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)					HJ
Impôts sur les bénéfices * (X)					HK
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)					HL 20 928
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)					HM 21 788
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)					HN (860)
RENNVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG
	(3)	Dont	Crédit bail mobilier *		HP
			Crédit bail immobilier		HQ
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C. G. I.)			HX
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des FME innovantes (art. 217 octies)			RC
			Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD
	(9)	Dont transferts de charges			A1
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9			
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N	
			Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



Handwritten signature and date: 15/08/2019

Formulaire obligatoire (article
39 A du Code général
des impôts)

5

IMMOBILISATIONS

DGFIP N°2054-SD 2019

Désignation de l'entreprise		SAS LE DECK		Néant ☐ *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		
				Augmentations		
				Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		
				Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ	D8	D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	KE	KF	
CORPORELLES	Terrains		KG	KH	KI	
	Constructions	Sur sol propre	LJ	KJ	KL	
		Sur sol d'autrui	M1	KN	KO	
	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	Dont Composants	M2	KP	KR	
		Dont Composants	M3	KT	KU	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		KS	KV	KW	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *		KY	KZ	
		Matériel de transport *		LA	LD	
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LE	LG	
		Emballages récupérables et divers *		LH	LJ	
	Immobilisations corporelles en cours		LK	LI	LM	
	Avances et acomptes		LL	LN	LP	
	TOTAL III		LO			
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G	8M	8T	
Autres participations		8U	8V	8W	1 439	
Autres titres immobilisés		IP	IR	IS		
Prêts et autres immobilisations financières		IT	IU	IV		
TOTAL IV		LQ	LR	LS	1 439	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG	ØH	ØJ	1 439	
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		
				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		
				Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN	CØ	DØ	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO	LV	LW	
CORPORELLES	Terrains		IP	LX	LY	
	Constructions	Sur sol propre	IQ	MA	MB	
		Sur sol d'autrui	IR	MD	ME	
	Inst. gales, agencés et am. des constructions		IS	MG	MH	
			IT	MJ	MK	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers	IU	MM	MN	
		Matériel de transport	IV	MP	MQ	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW	MS	MT	
		Emballages récupérables et divers *	IX	MV	MW	
	Immobilisations corporelles en cours		MY	MZ	NA	
	Avances et acomptes		NC	ND	NE	
	TOTAL III		IY	NG	NH	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ	ØU	M7	ØW
		Autres participations	IØ	ØX	ØY	1 439
Autres titres immobilisés		II	2B	2C	2D	
Prêts et autres immobilisations financières		I2	2E	2F	2G	
TOTAL IV		I3	NJ	NK	1 439	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4	ØK	ØL	1 439	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



Handwritten signature and date: 15/08/2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2019

Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 1 8

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS LE DECK

Néant ☒

CADRE A

CADRE A		Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
		Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
				Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1	Concessions, brevets et droits similaires	1	2			5	6
2	Fonds commercial						
3	Terrains						
4	Constructions						
5	Installations techniques mat. et out. industriels						
6	Autres immobilisations corporelles						
7	Immobilisations en cours						
8	Participations						
9	Autres titres immobilisés						
10	TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 - le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE
- 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

SAGE Experts-comptables Janvier 2019



Handwritten signature in blue ink.

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055 SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SAS LE DECKNéant ☒

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY	EL	EM	EN
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	PF	PG	PH
Terrains		PI	PJ	PK	PL
Constructions	Sur sol propre	PM	PN	PO	PQ
	Sur sol d'autrui	PR	PS	PT	PU
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV	PW	PX	PY
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	QA	QB	QC
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	QE	QF	QG
	Matériel de transport	QH	QI	QJ	QK
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	QM	QN	QO
	Emballages récupérables et divers	QP	QR	QS	QT
	TOTAL III	QU	QV	QW	QX
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	YN	YP	YQ	YR

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS			REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		
Frais d'établissements TOTAL I		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6	
Autres immob. incorpo- rées TOTAL II		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1	
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6	
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4	
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7	
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3	
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1	
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL			NM			NO	
Total général (I + II + III + IV)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV	
Total général non venant (NP + NO + NR)		NW		Total général non venant (NS + NT + NU)	NY	Total général non venant (NW - NY)		NZ	

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES
SUR PLUSIEURS EXERCICES *

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à évaluer			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS LE DECK		Néant ☒			
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	J	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		02	03	04	05
		9U	9V	9W	9X
		06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE	UF			
	UG	UH			
	UJ	UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.				10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N°2057-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SAS LE DECK		Néant ☐ *		
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		
		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	
		A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL	UN	
	Prêts (1) (2)	UP	US	
	Autres immobilisations financières	UT	UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA		
	Autres créances clients	UX	108 048	
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constatée * UO)	ZI		
	Personnel et comptes rattachés	UY		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ		
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	16 246
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN	
		Divers	VP	
	Groupe et associés (2)	VC		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	582 018	
	Charges constatées d'avance	VS		
	TOTAUX		VT	706 312
	REVOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD	
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE	
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF		
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		
		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	
		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		
		A plus de 5 ans 4		
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y		
Autres emprunts obligataires (1)		7Z	532 000	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG		
	à plus d'1 an à l'origine	VH		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A		
Fournisseurs et comptes rattachés		8B		
Personnel et comptes rattachés		8C		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E		
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	18 006	
	Obligations cautionnées	VX		
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J		
Groupe et associés (2)		VI	226 744	
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K		
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ		
Produits constatés d'avance		8L		
TOTAUX		VY	776 750	
REVOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	532 000	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		
		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032				

SAGE Expert-comptable Janvier 2019



Handwritten signature and date: 15/08/2019

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

DGFIP 2058 A 2019
Extension

SAS LE DECK

PAGE Experte-comptables Janvier 2019

5m m

Désignation de l'entreprise SAS LE DECK		Néant ☒ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6		
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis A1. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT		
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis A1. 2 du CGI*		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO
à reporter au tableau 2058-A :		ligne WI	ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

SAGE Expert-comptable Janvier 2019

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 59 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS LE DECK										Néant ☐	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	(3 894)	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	– Réserves légales	ZB	100			
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	7 420		– Autres réserves	ZD	3 426				
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Dividendes	ZE					
					Autres répartitions	ZF					
	TOTAL I	ØF	3 526		Report à nouveau	ZG	(0)				
								ZH	3 526		
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	– Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7								YQ		
	– Engagements de crédit-bail immobilier								YR		
	– Effets portés à l'escompte et non échus								YS		
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	– Sous-traitance								YT		
	– Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8								XQ		
	– Personnel extérieur à l'entreprise								YU		
	– Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)								SS	20 286	
	– Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages								YV		
	– Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES								ST	278	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052								ZJ	20 564	
									YW	208	
IMPÔTS ET TAXES	– Taxe professionnelle*, CFE, CVAE								YZ	208	
	– Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS								YX	208	
Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052								YY	4 000		
TVA	– Montant de la TVA collectée								YZ	4 026	
	– Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations								ØB		
DIVERS	– Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration sociale nominative au titre de 2018) *								ØS		
	– Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *								ZK	96	
	– Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *										
	– Numéro de centre agréé * XP								– Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI) Si oui cocher 1 Sinon 0 ZR 0		
	– Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								RG		
	– Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies								RH		
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe JA		(10 017)	Plus-values à 15 % JK	Plus-values à 0 % JL						
				Plus-values à 19 % JM	Imputations JC						
	Groupe : résultat d'ensemble JD			Plus-values à 15 % JN	Plus-values à 0 % JO						
				Plus-values à 19 % JP	Imputations JF						
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH		2	N° SIRET de la société mère du groupe JJ		3 5 1 3 4 3 1 1 6 0 0 0 7 2					

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058 NOT pour le régime de groupe).

BAOE Experts-comptables Janvier 2019



Signature

⑫

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SAS LE DECK

Néant ☒

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

		Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)	Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)
I - Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

SAUVE EGPHS-CPSP/MSD JANVIER 2019

		Prix de vente (7)	Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-value taxables à 19 % (1)
					19 %	15 % ou 12,80 %	0 %	
I - Immobilisations*	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans						
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (12)							
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (13)		(A)	(B) (Vénalité par taux)	(C)			
CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % (11)								

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

AFFECTATION DES PLUS-VALUES À COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



5m m

14

SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

DGFIP N° 2059-C-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SAS LE DECKNéant ☒ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
 ② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 16 % ②.

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies* 0 bis du CGI) ③.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies* 0 du CGI) ④.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 16 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 %	Solde des moins-values à 16 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
	N 1			
	N 2			
Moins-values nettes à long terme	N 3			
rubricées au cours des dix exercices antérieurs	N 4			
(montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N 5			
	N 6			
	N 7			
	N 8			
	N 9			
	N 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. J=S+D+F-G-H
		À 19 %, 16,5% ① ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> 0 du CGI) ③	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> 0 bis du CGI) ④	À 15 % ou à 16,5 % ②		
①		②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes	N						
	N 1						
	N 2						
Moins-values nettes à long terme	N 3						
rubricées au cours des dix exercices antérieurs	N 4						
(montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N 5						
	N 6						
	N 7						
	N 8						
	N 9						
	N 10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

15

formulaire obligatoire
(article 53A du Code
général des impôts)RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFIP N°2059-D-SD 2019

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS LE DECK		Néant ☒ *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SADE Experts-comptables Janvier 2019



Handwritten signature in blue ink.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

16

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N°2059-E-SD 2019

Désignation de l'entreprise: SAS LE DECK		Néant ☒	
Exercice ouvert le: 01/01/2018 et clos le: 31/12/2018		Données en nombre de mois: 1 2	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel *		YP	
Dont apprentis		YF	
Dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
TOTAL 1		OX	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
TOTAL 2		OM	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		ON	
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
TOTAL 3		OJ	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		OG	
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).		SA	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX)		GX	
Effectifs au sens de la CVAE *		EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		HX	
Période de référence		GY	
Date de cessation		HR	
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU. * Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.			



Signature

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2059-F-SD 2019

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1/1 (1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE	31122018	N° SIRET	7 5 2 7 8 8 8 8 5 0 0 0 3 2		
DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE	SAS LE DECK				
ADRESSE (voie)	1 RUE D'ENGHIEN				
CODE POSTAL	33000	VILLE	BORDEAUX		
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	1000
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	0	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	0

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	Dénomination	GROUPE TRIANGLE INVESTISSEMENTS			
N° SIREN (si société établie en France)	351343116	% de détention	100,00	Nb de parts ou actions	1000
Adresse :	N°	1	Voie	RUE D'ENGHIEN	
	Code Postal	33000	Commune	BORDEAUX	Pays
Forme juridique	Dénomination				
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse :	N°		Voie		
	Code Postal		Commune		Pays
Forme juridique	Dénomination				
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse :	N°		Voie		
	Code Postal		Commune		Pays
Forme juridique	Dénomination				
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse :	N°		Voie		
	Code Postal		Commune		Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)	Nom patronymique	Prénom(s)			
	Nom marital	% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance:	Date	N° Département	Commune	Pays	
Adresse :	N°		Voie		
	Code Postal		Commune	Pays	
Titre (2)	Nom patronymique	Prénom(s)			
	Nom marital	% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance:	Date	N° Département	Commune	Pays	
Adresse :	N°		Voie		
	Code Postal		Commune	Pays	

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.



15/08/2019

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. II au C.G.1.)

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N°2059-G-SD 2019

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE 31122018

N° SIRET 75278888500032

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS LE DECK

ADRESSE (voie) 1 RUE D'ENGHIEN

CODE POSTAL 33000

VILLE

BORDEAUX

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays

SAGE Expert-comptables Janvier 2019

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.



Handwritten signature and date: 15/08/2019

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065-SD
2019

*Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)*

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Tenue à date du service

Exercice ouvert le	01.01.2018	et clos le	31.12.2018	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre					
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social:
SAS LE DECK 1 RUE D'ENGHIEN 33000 BORDEAUX	
SIRET 7 5 2 7 8 8 8 8 5 0 0 0 3 2	Mél: directionfinanciere@gti-promotion.com
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante: 0 1 0 1 2 0 1 4

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SAS GTI
1 RUE D'ENGHIEN 33000 BORDEAUX SIRET 3 5 1 3 4 3 1 1 6 0 0 0 7 2

B ACTIVITÉ

Activités exercées	Activités des marchands de biens immobiliers
	Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%*	Bénéfice imposable à 28%	Déficit	10 017
	Bénéfice imposable à 15%			

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15% Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%

PV à long terme imposables à 19% Autres PV imposables à 19% PV à long terme imposables à 0% PV exonérées (art. 238 quinquies)

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies ☐ Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A ☐ Pôle de compétitivité, art. 44 undecies ☐

Entreprise nouvelle, art. 44 septies ☐ Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies ☐ Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies ☐

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies ☐ Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A ☐ Autres dispositifs ☐

Société d'investissement immobilier cotée ☐ Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐ dans le secteur du logement social, art. 244 quater X ☐

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre ☐

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre ☐

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI ☒ NON ☐ Si oui, indication du logiciel utilisé: SAGE COALA

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des classes fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
SARL ADEXSA - Cabinet DENOIS 12 chemin de Michelet Lieu dit : Michelet 47200 BEAURUX Tél: 05.53.64.62.80	
OGA/OMGA ☐ Viseur conventionné ☐ (Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:	Date: 11.04.2019 Lieu: BORDEAUX
N° d'agrément du CGA/OMGA/Viseur conventionné	Qualité et nom du signataire: PRESIDENTE TIENPONT NICOLE
	Signature:

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2019 et clos en cours d'année 2019, le taux normal d'IS est de 31% (au lieu de 33 1/3 %). Dans ce cas précis, le taux d'impôt sur les sociétés appliqué doit être précisé en annexe libre de la classe fiscale (cf. la rubrique « Nouveautés » de la notice du formulaire n° 2065-SD).

SAGE Experts-comptables Janvier 2019

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

Handwritten signature and date: 11/04/2019

IAAE Experts-comptables Janvier 2019

Summary

CA17PROREC

STATE OF TEXAS, COUNTY OF DALLAS.

[illegible]

Summary

CA18CHAPAY[illegible]

Summary

SAS LE DECK

Liasse fiscale Fille



Handwritten signature in blue ink.

Liasse fiscale Fille

Formulaire obligatoire
(article 223 A à U
du code général des impôts)



N° 2058-A-bis-SD 2019

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
DÉTERMINATION DU RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ
COMME SI ELLE ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : SAS LE DECK

N° SIRET : 71512171818181510101312

Néant ☐

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée

la déclaration de résultats : SIE DE BORDEAUX AVAL RUE JULES FERRY 33090 BORDEAUX CEDEX

Exercice ouvert le : 01/01/2018

clos le : 31/12/2018

Bénéfice comptable de l'exercice
(report de la ligne WA du 2058-A-SD)**I - RÉINTÉGRATIONS**

Réintégrations (report des lignes WD à Y3 du 2058 A-SD)	E 1	
Réintégrations des charges financières selon l'article 212 bis du CGI	E 2	
Réintégration de 4 % du produit des participations concernées par le taux réduit de la quote-part de frais et charges mentionnée en ligne 2A du tableau 2058-A-SD	E 9	
	Z 7	
TOTAL I	E 3	

II - DÉDUCTIONSPerte comptable de l'exercice
(report de la ligne WS du 2058-A-SD)

Déductions (report des lignes WT, WU, WZ et XA à Y2 du tableau 2058-A-SD)	E 4	860
Déductions des intérêts différés selon l'article 212 du CGI, nés pendant la période d'appartenance au groupe	E 5	9 157
	E X	
Plus-values nettes à long terme	E Y	
	E 6	
	E Z	
	E 7	
	E 8	
	I 9	

III - RÉSULTAT FISCAL

	TOTAL II	F 1	10 017
Bénéfice (I - II)	F 2		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	F 3		10 017
Déficit (II - I)	F 4		
Déficit de l'exercice reporté en arrière*	F 6		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (à détailler au cadre I du tableau n° 2058-B-bis)*	F 8		
Bénéfice	F 9		10 017
Résultat fiscal			
Déficit			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.



Handwritten signature in blue ink.

Formulaire obligatoire
(article 223 A à U
du code général des impôts)



N° 2058-B-bis-SD 2019

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DE SUIVI DES DÉFICITS
ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES À LONG TERME
COMME SI LA SOCIÉTÉ ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

(À souscrire par chaque société du groupe)

Néant ☐ *

Dénomination de la société : SAS LE DECK

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats : SIE DE BORDEAUX AVAL
RUE JULES FERRY
33090 BORDEAUX CEDEX

Exercice ouvert le : 01/01/2018

clos le : 31/12/2018

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0 %	
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art. 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI)	

I - SUIVI DES DÉFICITS*

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	M5	
Déficits imputés	J9	
Déficits reportables	M6	
Déficits nés au titre de l'exercice	H8	10 017
Total des déficits restant à reporter	H9	10 017

(1) Report de la ligne H9 du tableau 2058-B-bis-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

II - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES MOINS-VALUES À LONG TERME

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15 %	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col : 2 + 3 + 4 - 5 - 6
	À 19 % ou à 15 %	À 16,5 %	À 19 % ou à 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 et 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI) (1)			
1	2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes N			(2)			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montant restant à déduire de la clôture du dernier exercice)	N - 1		(3)			
	N - 2		(3)			
	N - 3		(2)			
	N - 4		(3)			
	N - 5		(2)			
	N - 6		(3)			
	N - 7		(2)			
	N - 8		(3)			
	N - 9		(2)			
	N - 10		(3)			

(1) L'article 219 I a *sexies*-0 du CGI, admet sous conditions et dans certaines limites, l'imputation des moins-values antérieures sur cessions de certains titres exclus du régime du long terme.(2) Moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI non cotés (article 219 I a *sexies*-0 bis du CGI).(3) Moins-values à long terme relevant de l'article 219 I a *sexies*-0 du CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n° 2058-not-sd et la notice 2032-sd.



Handwritten signature in blue ink.

Formulaire obligatoire
(article 223 A à U
du code général des impôts)



N° 2058-ER-SD 2019

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT
ET AUX PLUS OU MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME
POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE**

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société).

Dénomination de la société intégrée

ou du groupe : SAS LE DECK

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée

la déclaration de résultats : SIE DE BORDEAUX AVAL

RUE JULES FERRY

SIRET Société intégrée : 75278888500032

33090 BORDEAUX CEDEX

Exercice ouvert le : 01/01/2018

clos le : 31/12/2018

Cocher la case si la déclaration
souscrite concerne la société mère ☐

(Résultat d'ensemble)

Néant ☐ *

A - RÉSULTAT	Bénéfice et réintégrations	Déficit et déductions
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CA	CB 10 017
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 4 du CGI)	CD	CE
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère fille non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 al. 3 du CGI)	CF	CG
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou de titres ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 3 du CGI)	CH	CJ
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 5 du CGI)	CK	CL
Dotations aux amortissements exceptionnels (art. 39 quinquies A 2 du CGI) pour des opérations intra groupe	CM	CN
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art. 217 undecies) pour des opérations intra groupe	CO	CP
Résultat, plus et moins values nettes soumises au taux de droit commun afférent à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble ⁽¹⁾ (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CR	CS
Quote part de frais et charges relative aux plus et moins values de cession de titres de participation non prise en compte pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)	CT	CU
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	CV	CW
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble ⁽²⁾ (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CX	CY 10 017
Résultat, plus et moins values nettes soumises au taux de droit commun afférent à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI)	CZ	DA 10 017
Quote part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31 12 86 et la date d'entrée dans le groupe		
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées		
Autres régularisations (à détailler)		
TOTAL		
BÉNÉFICE (CX CY) ou DÉFICIT (CY CX)		

B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cession d'immobilisations					
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
	Taux de 19 % (3)	Taux de 15 %	Taux de 0 %	Taux de 19 % (3)	Taux de 15 %	Taux de 0 %
Plus et moins values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins values nette d'ensemble	BT	B9	C1	A1	C2	C3
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société du groupe et reprises correspondantes	BU	C4	C5	A2	C6	C7
Résultat, plus et moins values nettes soumises au taux des plus values à long terme afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	BV	C8	C9	A3	D1	DO
Résultat, plus et moins values nettes soumises au taux des plus values à long terme afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI)	BW	DQ	DY	A4	DZ	B8
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX	D1	D2	A5	D3	D4
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY	D5	D6	A6	D7	D8
Autres régularisations (à détailler)	BZ	D9	EA	A7	EB	EC
SOUS TOTAL	BS	ED	EE	A8	EF	EG
TOTAL plus values (BS A8) ou moins values (A8 BS) taux de 19 %	BR			A9		
TOTAL plus values (ED EF) ou moins values (EF ED) taux de 15 %		B7			B6	
TOTAL plus values (EE EG) ou moins values (EG EE) taux de 0 %			B5			B4
C - AUTRES PLUS-VALUES À 19 %						
Plus-values à 19 % (art. 210 F, 208 C et 219-IV du CGI)		B3				

- (1) À réintégrer ou à déduire en cas de cession mentionnée au troisième alinéa de l'article 223 F du CGI.
(2) Y compris amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.
(3) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.



Handwritten signature and date: 15/08/2019

Formulaire obligatoire
(article 223 A à U
du code général des impôts)



N° 2058-ES-SD 2019

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT ET AUX PLUS
ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME POUR LA DÉTERMINATION
DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE LORS DE LA SORTIE,
DE LA FUSION OU DE LA SCISSION DE LA SOCIÉTÉ MEMBRE**

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société).

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : SAS LE DECK

Cocher la case si la déclaration
souscrite concerne la société mère ☐
(résultat d'ensemble)

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats :
SIE DE BORDEAUX AVAL RUE JULES FERRY 33090 BORDEAUX CEDEX
SIRET Société intégrée : 7527888500032

Exercice ouvert le : 01/01/2018

clos le : 31/12/2018

Néant ☐ *

A - RÉSULTAT		Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions	
Plus et moins-values nettes à court terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe	FA		FB		
Réintégration des abandons de créances, subventions directes et indirectes	FD		FE		
Provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe			FZ		
Autres régularisations (à détailler)	FG		FH		
TOTAL	FK		FL		
BÉNÉFICE (2) FK - FL	FM		FN		

B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cessions d'immobilisations					
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
	Taux de 19 % (2)	Taux de 15 %	Taux de 0 %	Taux de 19 % (2)	Taux de 15 %	Taux de 0 %
Plus et moins-values nettes à long terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe	CB	F2	F3	GF	F4	F5
Provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe (2)			F6	GG	F7	F8
Autres régularisations (à détailler)	GC	F9	G1	GH	G2	G3
Sous total	GD	G4	G5	GI	G6	G7
Total Plus-values (GD-GI) ou moins-values (GI-GD) Taux de 19 %	GE			GJ		
Total Plus-values (1) (G4-G6) ou moins-values (G6-G4) Taux de 15 %		E8			E6	
Total Plus-values (1) (G5-G7) ou moins-values (G7-G5) Taux de 0 %			E7			E5

- (1) Conformément à l'article 223 L-6 c et 223 L-6 e du CGI, la société absorbante ou bénéficiaire des apports peut réduire ou annuler les réintégrations de sortie en imputant sur ces sommes tout ou partie du déficit d'ensemble ou de la moins-value nette à long terme d'ensemble encore reportables à la date d'effet de la fusion ou de la scission.
- (2) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI)
- * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.



Handwritten signature and date: 15/08/2019

Formulaire obligatoire
(article 223 A à U
du code général des impôts)



N° 2058-PAP-SD 2019

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT D'ENSEMBLE ET
AUX PLUS-VALUES OU MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME D'ENSEMBLE
AU TITRE DES OPÉRATIONS LIÉES À DES SOCIÉTÉS INTERMÉDIAIRES
ET/OU À L'ENTITÉ MÈRE NON RÉSIDENTE ET/OU LES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES**

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble pour chaque société dont les résultats transmis au groupe sont concernés par ces rectifications. Une copie sera jointe à la déclaration de résultat de la filiale.)



Dénomination de la société mère :	SAS GROUPE TRIANGLE INVESTISSEMENT																				
SIREN de la société mère :	3	5	1	3	4	3	1	1	6												
Dénomination de la société intégrée concernée par les rectifications :	SAS LE DECK																				
SIREN de la société intégrée :	7	5	2	7	8	8	8	8	5												
Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats :	SIE DE BORDEAUX AVAL RUE JULES FERRY 33090 BORDEAUX CEDEX																				
Exercice ouvert le :	0	1	0	1	2	0	1	8	clos le :					3	1	1	2	2	0	1	8
A - RÉSULTAT D'ENSEMBLE																					
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime « mère-filles » perçus par une société du groupe d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère pour lesquels la société mère apporte la preuve qu'ils proviennent de produits de participation versés par une société membre du groupe (art. 223 B, alinéa 2) ²											Montants rapportés au résultat d'ensemble		Montants déduits du résultat d'ensemble								
													MB								
Provisions constituées ou reprises à raison d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (créances, risques, titres exclus du régime du long terme) (art. 223 B, alinéa 3)	MC												MD								
Charges financières liées à l'acquisition des titres d'une société membre du groupe ou des titres d'une société intermédiaire ou une société étrangère (art. 223 B, alinéa 6)	MI																				
Montant des intérêts versés par une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère et reversés à une société du groupe (art. 223 B, alinéa 17)	MJ												MK								
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (court terme) (art. 223 F)	ML												MO								
TOTAL	MP												MQ								

B - PLUS-VALUE ET MOINS-VALUE NETTE À LONG TERME D'ENSEMBLE	Montants rapportés à la plus-value ou moins-value nette d'ensemble		Montants déduits de la plus-value ou moins-value nette d'ensemble	
	Plus et moins-values à long terme à 19 %	Plus et moins-values à long terme à 0 %	Plus et moins-values à long terme à 19 %	Plus et moins-values à long terme à 0 %
Provisions constituées à raison de la dépréciation des titres d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère et reprises (art. 223 D, alinéa 4)	NA	ND	NG	NJ
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 F)	NB	NE	NH	NK
TOTAL	NC	NF	NI	NL

1 La société mère devra numérotiser ces tableaux 2058-PAP-SD.
2 Per une société membre du groupe depuis plus d'un exercice.

SAGE Experts-comptables Janvier 2019



Handwritten signature and date

Formulaire obligatoire
(article 223 A à U
du code général des impôts)



N° 2058-FC-SD 2019

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**FICHE DE CALCUL DU PLAFONNEMENT DES RÉSULTATS
ET DES PLUS-VALUES NETTES À LONG TERME
POUR L'IMPUTATION DES DÉFICITS ET MOINS-VALUES
ANTÉRIEURES À L'ENTRÉE DANS LE GROUPE**

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société SAS LE DECK

N° SIRET 75278888500032

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats :SIE DE BORDEAUX AVAL
RUE JULES FERRY
33090 BORDEAUX CEDEX

Exercice ouvert le : 01/01/2018

clos le : 31/12/2018

Néant ☐ +

Plafonnement des plus-values nettes à long terme d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)	19 % ⁽¹⁾	15 %	0 %
Plus ou moins-values nettes à long terme déterminées par l'entreprise 1			
Plus-values à long terme résultant de certaines cessions et non retenues pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble y compris les plus-values de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession 2			
Plus-values à long terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport 3			
Moins-values à long terme résultant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI 4			
Plus-values nettes à long terme utilisées pour l'imputation des déficits et moins-values nettes à long terme antérieurs : 1 - (2 + 3) + 4 5			
Plafonnement du bénéfice d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables (Bénéfice : 2058 A-SD ligne XI) (ou déficit : 2058 A-SD ligne XJ) 6			(10 017)
Abandons de créances et subventions directes et indirectes 7			
Plus-values à court terme et résultats provenant de certaines cessions et non retenues pour la détermination du résultat d'ensemble y compris les résultats de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession 8			
Plus-values à court terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport 9			
Plus-values sur immobilisations amortissables dégagées lors d'un apport qui a bénéficié du régime de l'article 210 A du CGI et qui sont réintégrées par la société bénéficiaire de cet apport 10			
Réévaluations libres 11			
Pertes provenant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI 12			
Bénéfice utilisé pour l'imputation des déficits antérieurs : 6 - (7 + 8 + 9 + 10 + 11) + 12 13			(10 017)

(1) pour les cessions de titres de sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

SADE Experte-comptable Janvier 2019



Handwritten signature in blue ink

DELIBERATION DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 28 MAI 2018
PROCES-VERBAL DE DELIBERATION

L'an deux mille dix-neuf,

Le 16 Juillet

L'associé unique de la Société « **LE DECK** », SASU, a pris unilatéralement les résolutions ci-après exposées.

Il est établi une feuille de présence signée par l'associé unique et la gérante de la société.

La séance est présidée par

Madame Nicole TIENPONT, ici présente, gérante de l'associé unique, la société **Groupe Triangle Investissements**, personne morale également Président de la SASU LE DECK.

Elle constate que

LA SOCIETE GROUPE TRIANGLE INVESTISSEMENTS est représentée

Propriétaire de l'intégralité des actions détenues au capital de la SASU LE DECK soit 1 000 actions sur les 1 000 qui composent le capital social.

Le Président déclare ainsi que l'associé unique peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- La feuille de présence ;
- Le texte des projets de résolutions.

Puis le Président rappelle l'ordre du jour suivant :


 1

ORDRE DU JOUR

1/ APPROBATION DES COMPTES ET QUITUS DONNE AU PRESIDENT

L'ASSOCIE UNIQUE APRES AVOIR ENTENDU LA LECTURE DU RAPPORT DE GESTION DE LA PRESIDENCE SUR L'ACTIVITE DE LA SOCIETE ET PRIS CONNAISSANCE DES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2018, DECIDE DE LES APPROUVER TELS QU'ILS ONT ETE PRESENTES.

EN CONSEQUENCE, ELLE DONNE AU PRESIDENT QUITUS DE SA GESTION POUR LEDIT EXERCICE.

2/ AFFECTATION

Report à nouveau débiteur - **860,26 €.**

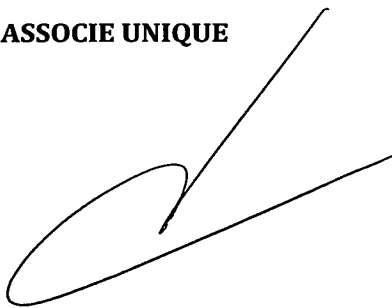
3/ POUVOIRS

L'ASSOCIE UNIQUE AU CONFERE TOUS POUVOIRS AU PORTEUR D'UNE COPIE OU D'UN EXTRAIT DU PRESENT PROCES-VERBAL A L'EFFET D'ACCOMPLIR TOUTES LES FORMALITES LEGALES.

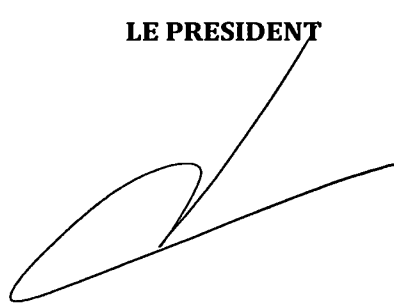
PLUS RIEN N'ETANT A L'ORDRE DU JOUR, LA SEANCE EST LEVEE.

DE TOUT CE QUI PRECEDE, IL A ETE DRESSE LE PRESENT PROCES-VERBAL QUI, APRES LECTURE, A ETE SIGNE PAR LE PRESIDENT ET PAR L'ASSOCIE UNIQUE.

L'ASSOCIE UNIQUE



LE PRESIDENT



SASU LE DECK

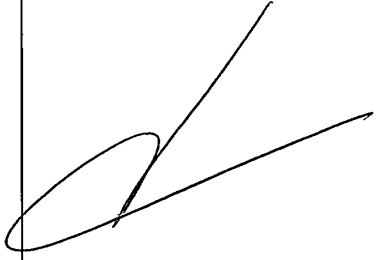
RCS BORDEAUX 752 788 885

1 rue d'Enghien

33025 BORDEAUX

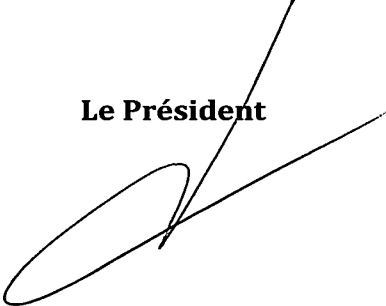
DELIBERATION DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 16 JUILLET 2019 PROCES-VERBAL DE DELIBERATION

FEUILLE DE PRESENCE

ASSOCIE	ACTIONS	VOIX	MANDATAIRES	SIGNATURES
Groupe Triangle Investissements	1 000	1 000		

Le Président certifie exacte la feuille de présence faisant apparaître que l'associé est présent ou représenté, totalisant 1 000 actions ayant droit de vote et auxquelles sont attachées 1 000 voix.

Le Président



3